



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES ARDENNES

Association loi 1901
Siège social : Inspection Académique
20, avenue François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES ARDENNES

Association loi 1901

Siège social : Inspection Académique
20, avenue François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. des Ardennes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES ARDENNES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	120	120			Fonds propres	34 298	31 077
Terrains					Report à nouveau	884 778	863 039
Constructions					Résultat de l'association	5 147	26 750
Installations et matériels d'activités	3 783	3 723	60		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	1 944	1 605	339	665	Total	924 223	920 866
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	5 848	5 449	399	665	Provisions pour charges	11 942	11 031
					Total	11 942	11 031
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 772		3 772	3 811	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 557		3 557	1 099	Emprunts & dettes financières		2 867
Comptes courants OCCE				549	Fournisseurs	3 257	3 344
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 069		3 069	2 140	Dettes fiscales et sociales	3 473	2 850
Trésorerie	935 940		935 940	934 590	Comptes courants OCCE		1 897
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	3 840	
Total	946 338		946 338	942 189	Produits constatés d'avance		
					Total	10 571	10 958
TOTAL	952 185	5 449	946 736	942 855	TOTAL	946 736	942 855



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES ARDENNES

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	272 031	282 523
Ventes de produits	339 982	355 833
Prestations de service et animations	273 976	256 178
Subventions d'exploitation	352 970	347 064
Dons et Mécénat	790	
Contributions financières	500	
Autres produits divers de gestion courante	403 042	334 672
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 643 291	1 576 270
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	222 930	223 876
Variation des stocks de fournitures à céder	38	-1 157
Achats de fournitures administratives	2 521	939
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 081 523	1 017 635
Aides financières	2 071	2 429
Impôts et taxes	1 287	1 403
Salaires	14 593	14 168
Charges sociales	5 698	5 989
Autres charges	259 117	235 908
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	60 496	62 983
Dotations aux provisions	911	1 117
Reports en fonds dédiés		
Total	1 651 185	1 565 290
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-7 894	10 979
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 421	7 075
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 421	7 075
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	8 421	7 075
RESULTAT COURANT (I + II)	527	18 054
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 959	25 343
Sur opérations en capital		200
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	16 959	25 543
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 339	16 848
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	12 339	16 848
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	4 620	8 695
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 147	26 750
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	140 250	140 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	140 250	140 250

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES ARDENNES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	946 736,26 €	942 854,72 €
Résultat de l'exercice :	5 146,91 €	26 749,52 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	186	191
dont coopératives et foyers agrégés :	186	191
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	22 203	22 978
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 200	4 200
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	140 250 €	140 250 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 48 651 € soit environ 3,07% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES ARDENNES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	5 146,91	}	dont 3 567,25 pour le siège départemental dont 1 579,66 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 068,62	}	dont 3 068,62 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	3 840,35	}	dont 3 840,35 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	935 939,93	}	dont 49 582,15 pour le siège départemental dont 886 357,78 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 765,36 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	60 496,35	}	dont 336,95 pour le siège correspondant aux amortissements dont 60 159,40 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			323,44 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 668 671,04	}	dont 84 168,92 pour le siège départemental dont 1 584 502,12 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 518,83 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 663 524,13	}	dont 80 601,67 pour le siège départemental dont 1 582 922,46 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 510,34 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			8,49 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	186	191
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	186	190
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	10	10
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	186	191
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	10	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES ARDENNES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	120	120			Fonds propres	34 298	31 077
Terrains					Résultat du siege de l'association	3 567	3 221
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 783	3 723	60		Total	37 866	34 298
Autres immobilisations corporelles	1 944	1 605	339	665	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	11 942	11 031
Total	5 848	5 449	399	665	Total	11 942	11 031
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	3 772		3 772	3 811	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 557		3 557	1 099	Emprunts & dettes financières		2 867
Comptes courants OCCE				549	Fournisseurs	3 257	3 344
Autres créances	3 069		3 069	2 140	Dettes fiscales et sociales	3 473	2 850
Trésorerie	49 582		49 582	48 023	Comptes courants OCCE		1 897
Charges constatées d'avance					Autres dettes	3 840	
					Produits constatés d'avance		
Total	59 980		59 980	55 622	Total	10 571	10 958
TOTAL	65 827	5 449	60 378	56 287	TOTAL	60 378	56 287


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DES ARDENNES

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	48 893	49 458
Ventes de produits	1 870	2 045
Prestations de service et animations	15 820	16 742
Subventions d'exploitation	7 001	7 039
Dons et Mécénat	790	
Contributions financières	500	
Autres produits divers de gestion courante	0	1 242
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	74 875	76 526
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 280	2 691
Variation des stocks de fournitures à céder	38	-1 157
Achats de fournitures administratives	2 521	939
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	50 729	53 999
Aides financières	2 071	2 429
Impôts et taxes	1 287	1 403
Salaires	14 593	14 168
Charges sociales	5 698	5 989
Autres charges		
Dotations aux amortissements et dépréciations	337	315
Dotations aux provisions	911	1 117
Reports en fonds dédiés		
Total	79 465	81 892
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 590	-5 366
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 421	7 075
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 421	7 075
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	8 421	7 075
RESULTAT COURANT (I + II)	3 831	1 709
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	873	4 436
Sur opérations en capital		200
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	873	4 636
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 137	3 124
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 137	3 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-264	1 512
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	3 567	3 221
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	24 750	24 750

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 3 567,25 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	120,43			120,43
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 712,83	70,26		3 783,09
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 845,12			1 845,12
Mobilier de bureau	98,97			98,97
Immobilisations en cours				
Total	5 777,35	70,26		5 847,61

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

- Le 25/03/2019 achat d'une enceinte portable pour 70,26 €

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	120,43			120,43
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 712,83	10,15		3 722,98
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 179,72	326,80		1 506,52
Mobilier de bureau	20%	98,97			98,97
Total		5 111,95	336,95		5 448,90

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

9 agendas cycle 1 (prix d'achat 50 €)	450,00 €
11 agendas cycle 1 (prix d'achat 85 €)	935,00 €
342 agendas cycle 2 (prix d'achat 1,70 €)	581,40 €
281 agendas cycle 3 (prix d'achat 1,20 €)	337,20 €
22 guides du maître (prix d'achat 3,50 €)	77,00 €
2 Ecoles qui folkent 2009/2010 (prix d'achat 2,61 €)	5,22 €
24 Ecoles qui folkent 2011/2012 (prix d'achat 2,37 €)	56,88 €
9 Ecoles qui folkent 2012/2013 (prix d'achat 3,20 €)	28,80 €
31 Ecoles qui folkent 2013/2014 (prix d'achat 2,80 €)	86,80 €
39 Ecoles qui folkent 2014/2015 (prix d'achat 3,28 €)	127,92 €
20 Ecoles qui folkent 2015/2016 (prix d'achat 3,34 €)	66,80 €
1 Ecoles qui folkent 2016/2017 (prix d'achat 2,86 €)	2,86 €
6 Ecoles qui folkent 2017/2018 (prix d'achat 4,25 €)	25,50 €
40 Ecoles qui folkent 2018/2019 (prix d'achat 4,32 €)	172,80 €
17 Ecoles qui chantent 2010/2011 (prix d'achat 6,82 €)	115,94 €
18 Ecoles qui chantent 2011/2012 (prix d'achat 7,97 €)	143,46 €
9 Ecoles qui chantent 2012/2013 (prix d'achat 4,20 €)	37,80 €
26 Ecoles qui chantent 2013/2014 (prix d'achat 1,69 €)	43,94 €
22 Ecoles qui chantent 2014/2015 (prix d'achat 11,50 €)	253,00 €
1 Ecoles qui chantent 2015/2016 (prix d'achat 9,07 €)	9,07 €
17 Ecoles qui chantent 2016/2017 (prix d'achat 7,33 €)	124,61 €
109 gobelets (prix d'achat 0,30 €)	32,70 €
36 Cahiers de comptabilité (prix d'achat 1,60 €)	57,60 €
	3 772,30 €

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	3 556,70		3 556,70
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 556,70		3 556,70

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (Audit France 2017/2018) 2 130,00 €

6. Autres créances

Avance sur salaire 938,62 €

7. Trésorerie

BPN Courant	723,28 €
Crédit Agricole Courant	1 132,05 €
Crédit Mutuel	1 251,52 €
CSL CANE	12 000,00 €
Caisse	22,34 €
Parts sociales BPN	15 632,00 €
Intérêts Livret Excellence CME à recevoir	358,28 €
Intérêts Livret Plus CME à recevoir	129,12 €
Intérêts Livret sociétaire OBNL CME à recevoir	108,65 €
Intérêts Livret bleu CME à recevoir	361,78 €
Intérêts Parts sociales CANE à recevoir	185,00 €
Intérêts Parts sociales CME à recevoir	600,00 €
Intérêts CSL Crédit Agricole à recevoir	195,25 €
Intérêts DAT Crédit Agricole à recevoir	16 882,88 €
	49 582,15 €

8. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

	Début	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	31 077,48 €	+ 3 220,87 €		34 298,35 €
Résultat de l'exercice			3 567,25 €	3 567,25 €
TOTAL	31 077,48 €	+ 3 220,87 €	3 567,25 €	37 865,60 €

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	11 031,40	910,63		11 942,03
Provisions pour charges	11 031,40	910,63		11 942,03
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	11 031,40	910,63		11 942,03

Dotations / reprises d'exploitation 910,63
 Dotations / reprises financières
 Dotations / reprises exceptionnelles _____
Total 910,63

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Mairie Charleville (charges locatives)	87,39 €
Journal Officiel Comptes 2018/2019	50,00 €
Audit France 2018/2019	3 120,00 €
	3 257,39 €

6. Dettes fiscales et sociales

Uniformation	186,98 €
Harmonie Mutuelle	63,45 €
Urssaf / Pôle Emploi	536,15 €
Novalis Retraite	302,38 €
Prévoyance	18,52 €
Etat impôt sur CSL Crédit Agricole	106,76 €
Etat impôt sur Livret sociétaire OBNL CME	128,08 €
Etat impôt sur Livret Excellence CME	85,99 €
Etat impôt sur Livret Plus CME	30,99 €
Etat impôt sur Parts sociales BPN	35,17 €
Etat impôt sur Parts sociales CANE	57,76 €
Etat impôt sur Parts sociales CME	232,59 €
Etat impôt sur DAT Crédit Agricole	<u>1 688,29 €</u>
	3 473,11 €

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Achats à rembourser à Alice Lagrange	183,16 €
Frais CME août 2019	188,14 €
Achats à rembourser à David Legros	70,12 €
Argent reçu par erreur à reverser à des coopératives scolaires	790,00 €
Solde subvention « Points Ressources Coopératives »	2 308,93 €
Intervention Théâ Sylvie Ziani	<u>300,00 €</u>
	3 840,35 €

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	22 203	22 978
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,09 €	1,06 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	48 893,40	49 457,65
Cotisations versées à la Fédération	24 645,33	25 046,02
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	24 645,33	25 046,02

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	6 300,00	4 000,00
Subventions Classes d'eau Coop	611,00	2 449,00
Subvention Mairie Charleville-Mézières	90,00	90,00
Subvention Crédit Agricole du Nord Est		500,00
Total	7 001,00	7 039,00
Dont versées aux coopératives	3 031,00	2 429,00

3. Produits de gestion courante

Abonnements Animation & Education	14,50 €
Assurance coopérateurs	5 472,50 €
Assurance matériel coopératives	1 015,58 €
Formation Périscolaire	2 357,50 €
Comptabilité JPA 08	598,26 €
Interventions bals et Théâ	3 715,60 €
Remboursements frais par UR	119,43 €
Aide Fédération OCCE CAC	2 130,00 €
Remboursements frais par Fédération	397,10 €
	15 820,47 €

4. Produits exceptionnels

Don Blandine Courvoisier	10,25 €
Remboursement frais bancaires 2018 par la CME	32,37 €
Audit France 2017/2018	40,00 €
Erreur versements sur coopératives scolaires	790,00 €
	872,62 €

5. Charges exceptionnelles

Erreur versements à reverser aux coopératives scolaires	790,00 €
Participation journée Théâ Sylvie Ziani	300,00 €
Annulation adhésion et assurance	10,25 €
Rectification taxe sur intérêts financiers	36,28 €
	1 136,53 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Il n'y a pas d'engagements en cours à la date de clôture de l'exercice.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Charleville-Mézières du local de l'OCCE 08 situé au 8 rue Harar à Charleville-Mézières.

L'association bénéficie de la mise à disposition, par la Fédération OCCE, d'un animateur pour l'animation du siège départemental de l'association et la coordination des actions des coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés du département.

b) Bénévolat

Faute de moyens fiables pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé précisément. Il a été estimé à 600 heures de travail.

4. Autres engagements hors bilan

A la date de clôture de l'exercice, il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Agricole du Nord Est :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés a été mise en place avec le Crédit Agricole du Nord Est (convention du 04/12/2015). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	99	103
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	525 241,72 €	531 960,62 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 103,63 €	8 183,80 €
Montant des impôts dus par l'AD	657,32 €	879,00 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	5 446,31 €	7 304,80 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Mutuel Enseignant :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés a été mise en place avec le Crédit Mutuel Enseignant (convention du 27/10/2016). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	87	89
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	385 641,46 €	388 328,16 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 083,34 €	1 288,01 €
Montant des impôts dus par l'AD	319,73 €	231,00 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 763,61 €	1 057,01 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%